

Le territoire

La moitié de la région en superficie

De loin le plus grand département d'Île-de-France, la Seine-et-Marne s'étend sur une superficie de **5 928 km²** soit la moitié de la région. L'importance des espaces boisés et agricoles qui caractérise la Seine-et-Marne lui a conféré le statut de « **poumon vert** » de la région Île-de-France. La Seine-et-Marne se présente ainsi comme un département en développement au cadre de vie agréable et préservé à proximité immédiate de Paris.

Un territoire qui s'urbanise ...

Dans sa configuration actuelle, le territoire peut être divisé en deux :

- une partie **Ouest** qui concentre la population et les entreprises en raison de la proximité de Paris et du desserrement de l'agglomération.
- une partie **Est** où les terres agricoles et l'espace forestier occupent une part importante.

... mais où les espaces agricoles et boisés persistent

Bien que la Seine-et-Marne ait entamé une transformation durable du fait de l'extension de l'agglomération parisienne, le département est encore fortement marqué par l'agriculture. La surface agricole utile (S.A.U.) est de 3 383 km², soit 57 % du territoire départemental et **57,9 %** de la SAU d'Île-de-France (5 840 km²).

La Seine-et-Marne possède également de grandes surfaces boisées dont 135 000 hectares de forêts, soit plus de **25%** du territoire. Dans le sud du département, la forêt de Fontainebleau est la plus vaste d'Île-de-France avec 17 205 hectares¹.

¹ Source : préfecture de Seine-et-Marne.

